

Fiche d'Informations légales

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi de vous faire assister par un Conseiller en Gestion de Patrimoine.

En application des différentes législations auxquelles nos activités sont soumises, nous vous prions de trouver ci-après les informations réglementaires qui régiront l'ensemble de nos relations contractuelles.

- ❖ **Conseil en Investissements Financiers** : cette activité, régie par la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003, le Code Monétaire et Financier et les lois, décrets et ordonnances s'y rattachant, est exercée sous couvert de l'enregistrement n° **E002011** auprès de l'association « ANACOFI-CIF » Association Nationale des Conseillers Financiers – Conseiller en Investissements Financiers), agréée par l'Autorité des Marchés Financiers et consultable sur le site www.amf-france.org.
- ❖ **Transactions Immobilières sans maniement de fonds** : cette activité, régie par la loi n° 70-9 du 02 janvier 1970 dite loi Hoguet et les lois, décrets et ordonnances s'y rattachant, est exercée sous couvert de la carte professionnelle n° **052502** délivrée par la Préfecture du Rhône.
- ❖ **Courtage d'Assurances** : cette activité, régie par le Code des Assurances et les lois, décrets et ordonnances s'y rattachant, est exercée sous couvert de l'immatriculation n° **07 031 871** auprès de l'ORIAS, consultable sur le site www.orias.fr.
N'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs compagnies d'assurance, nous vous informons que nous fondons notre conseil sur une analyse objective du marché.

Société de courtage en assurances, Immobilier et crédit. Conseil en gestion, ingénierie financière et stratégie de placement.
Transactions sur immeubles et fonds de commerces - Carte professionnelle n° 052502 délivrée par la préfecture du Rhône
Garantie Financière & Assurance Responsabilité Civile Professionnelle conformes à la loi N° 70-9 du 02 Janvier 1970 et décret N°72-678 du 20 Juillet 1972
Garantie Financière & Assurance R.C.P conformes aux dispositions des articles R.512-14 et R.512-15 du code des assurances issus du Décret N°2006-1091 du 30/08/2006
Garantie Financière & Responsabilité civile professionnelle N°FN 4448 auprès de la Compagnie CNA - 37, rue de Liège – 75 008 PARIS
Membre ORIAS N°07031871 – 485 351 514 RCS LYON

Société à responsabilité limitée au capital de 20.000 € - 16, rue Gayet - 69 660 Collonges Au Mont d'Or
Tél.: 06.76.04.19.42

❖ **Démarchage Bancaire ou Financier** : cette activité, régie par la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003, le Code Monétaire et Financier et les lois, décrets et ordonnances s'y rattachant, est exercée sous couvert de l'enregistrement n° **1092055353CR** sur le Fichier des Démarcheurs auprès de la Banque de France et consultable sur le site www.demarcheurs-financiers.fr.

❖ **La CJA (Compétence Juridique Appropriée)** acquise grâce aux diplômes suivants :

- Diplôme de Sciences Politiques.
- Diplôme Universitaire d'Ingénierie Patrimoniale.
- Master 2 Finances et Contrôle.

❖ **Garantie Financière & Assurance Responsabilité Civile Professionnelle** conformes à la loi N° 70-9 du 02 Janvier 1970 et décret N°72-678 du 20 Juillet 1972 et conformes aux dispositions des articles R.512-14 et R.512-15 du code des assurances issus du Décret N°2006-1091 du 30/08/2006

Délivrées sous le **N°FN 4448** auprès de la **Compagnie CNA - 37, rue de Liège – 75 008 PARIS**

A noter qu'aucun lien capitalistique n'existe entre ANADRIS PATRIMOINE et les différents fournisseurs de produits ce qui permet un conseil en toute objectivité.

Lors de chaque entrée en relation, nous vous remercierons de prendre connaissance de ce document, chacune des parties conservant un exemplaire contresigné.



Sylvie MOUSSLIE